

NOTE DE SYNTHESE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET PRINCIPAL

Introduction

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoir qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats (dépenses) et titres émis (recettes) par la commune sur l'exercice budgétaire du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023. Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section) le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Ainsi, le compte administratif 2023 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement : **3 259 756,87** € = 1 969 175,40 € (résultat de l'exercice 2023) + 1 290 581,47 (résultat reporté en 2022)
- En investissement : (-) **2 114 773,16** € = (-) 3 358 703,15 € (solde d'exécution 2023) + 1 243 929,99 € (résultat reporté en 2022)

Le résultat cumulé de fonctionnement de 2023 d'un montant de 3 259 756,87 € servira à financer une partie des dépenses d'investissement (appelée dotation complémentaire).

Par grandes masses l'exécution du budget 2023 s'établit comme suit :

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1-1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la clôture de l'exercice à :

Mouvements budgétaires	11 872 291,75 €
- dont opérations réelles	10 684 357,04 €
- dont opérations d'ordre	1 187 934,71 €

Accusé de réception en préfecture 974-219740230-20240404-CA_2023_Princ-BF Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024 Les dépenses réelles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	LIBELLES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	EVOLUTION 2023/2022
011	Charges à caractère générales	1 467 285,93	1 571 996,53	1 928 476,70	22,68%
012	Charges de personnel	6 580 088,27	7 205 253,85	7 381 819,20	2,45%
	Indemnités élus	110 178,12	121 729,03	129 853,42	6,67%
	SDIS	160 089,00	162 330,00	166 226,00	2,40%
	Subv. CDE	56 000,00	80 000,00	70 000,00	-12,50%
65	Subv. CCAS	480 000,00	480 000,00	520 000,00	8,33%
	Subv. Associations	349 769,40	422 971,10	398 630,94	-5,75%
	Pertes/créances irrecouvrables - éteintes	7 971,35	17 379,49	9 438,54	-45,69%
	Autres ()	581,14	1 340,84	35 316,17	2533,88%
66	Charges financières	53 223,45	38 655,46	35 221,88	-8,88%
67	Charges exceptionnelles- spécifiques	6 069,78	520,65	7 276,19	1297,52%
68	Dotations aux provisions	0	16 200,00	2 098,00	-87,05%
	Total	9 271 256,44	10 118 376,95	10 684 357,04	5,59%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué de (+) 5,59% par rapport aux réalisés de 2022 soit (+) 565 980,09 €. Certains postes de dépenses ont diminué mais d'autres postes ont connu une hausse.

Les principaux postes des dépenses qui ont connu une baisse concernent :

- Charges financières : qui correspondent au paiement des intérêts relatif aux emprunts contractés (-3 433,58 €)
- Les dotations aux provisions : (-) 14 102 €
- La subvention à la caisse des écoles : (-) 10 000 €
- Les subventions aux associations : (-) 24 340,16 €
- Maintenance : (-) 10 603,48 €

Les principaux postes des dépenses qui ont connu une hausse concernent :

- Alimentation : (+) 71 266,88 €
- Carburants : (+) 10 338,44 €
- EDF: (+) 7 215,10 €
- Vêtements de travail : (+) 11 227,38 €
- Assurance (+) 10 347,73 €
- Réceptions : (+) 17 325,09 €
- Honoraires (+) 24 740,55 €
- Frais d'actes et contentieux : (+) 38 751,34 €
- Contrat prestations services (PAT, CTG...): (+) 151 107,78 €
- Subvention complémentaire octroyée au CCAS et aux associations : (+) 65 000 €
- Les charges de personnel (+) 176 565,35 € : charges de personnel représentent 69,09% des dépenses réelles de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture 974-219740230-20240404-CA_2023_Princ-BF Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024

1-2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à :

et sont réparties comme suit :

CHAPITRE	LIBELLES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	EVOLUTION 2023/2022
013	Indemnités journalières	38 492,69	125 200,23	9 911,24	-92,08%
70	Produits services, domaines et ventes (cantines, cimetières)	142 449,20	191 427,43	179 621,33	-6,17%
73	Impôts et taxes (FIRT, OM, TF, TH)	8 092 692,83	8 611 255,85	8 933 544,74	3,74%
74	Dotations et participations (Etat, CAF)	2 554 355,99	2 878 850,23	3 839 491,30	33,37%
75	Revenus locatifs remb divers	74 054,88	98 796,86	184 501,49	86,75%
76	Produits financiers	32,69	32,69	42,31	29,43%
77	Produits exceptionnels - spécifiques (hors produits de cession)	266 050,38	31 659,68	0,00	-100,00%
	Total	11 168 128,66	11 937 222,97	13 147 112,41	10,14%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession) ont augmenté de 10,14% (1 209 889,44 €) par rapport aux recettes encaissées en 2022.

Cette hausse concerne notamment:

- La taxe sur les carburants : (+) 22 074,99 €

- Les impôts locaux : (+) 103 626 €

- Octroi de mer : (+) 195 055,76 €

DACOM¹: (+) 41 757,00 €
Droit place: (+) 18 946,65 €

- Participation de l'état aux emplois aidés : (+) 611 960,04 € cela concerne la régularisation des arriérés de 2016 à 2022 pour un montant de 1 111 960,40 € dont 500 000 € ont été rattachés en 2022.

En revanche, une baisse de recettes encaissées a été constatée notamment :

- Taxes et mutations : (-) 17 414,51 €

- DGF² - Dotation forfaitaire : (-) 5 676,00 €

Les principales recettes demeurent

-	l'octroi de mer	5 708 286,44 €	41,44% ³
-	la DGF (Forfaitaire + DACOM)	1 293 755,00 €	$10,11\%^3$
-	la taxe sur les carburants	1 197 929,10 €	$8,71\%^3$

¹ DACOM : Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer

Accusé de réception en préfecture 974-219740230-20240404-CA_2023_Princ-BF Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024

² Dotation Global de Fonctionnement

³ Part des recettes réelles de fonctionnement

Le produit des taxes locales 1 866 112 € représente 13,56% des recettes réelles de fonctionnement.

1-3 Epargne brute ou la capacité d'autofinancement

(En K€)

								(2.7 110)
En milliers d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes Réelles								
(hors cessions)	10 496,00	10 147,00	10 106,00	9 809,00	10 737,00	11 168,00	11 937,00	13 147,00
Dépenses réelles	9 744,00	9 271,00	8 743,00	8 929,00	8 930,00	9 262,00	10 105,00	10 614,00
Epargne brute	752,00	876,00	1 363,00	880,00	1 807,00	1 906,00	1 832,00	2 501,00
Remboursement de la dette								
en capital	598,00	613,00	638,00	553,00	594,97	571,58	469,00	527,00
Epargne nette	154,00	263,00	725,00	327,00	1 212,03	1 334,42	1 363,00	1 974,00

La section de fonctionnement a dégagé une capacité d'autofinancement brute de 2 500 522 €.

La capacité d'autofinancement brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle couvre entièrement le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 526 779,91 €.

Après déduction du remboursement du capital de la dette, on obtient une épargne nette de 1 973 742 €.

Les produits de cessions de terrain d'un montant de 613 814,79 € sont prévus au budget primitif en recettes d'investissement, imputés sur le chapitre 024 mais les réalisations sont inscrites au chapitre 77, compte 775 en recettes de fonctionnement, au compte administratif avec des écritures qui impactent les deux sections. Ils sont exclus du calcul de la chaîne de l'épargne.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir, il est lié aux projets de la commune à moyen et long terme.

2-1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la clôture de l'exercice :

M	ouvements budgétaires	13 030 276,95 €
-	dont opérations réelles	12 409 819,00 €
-	dont opérations d'ordre	620 457,95 €

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 11 883 039,09 € soit un taux de réalisation de 75,03%.

Les principales opérations sont :

Révision du PLU	7 165,07 €
Mise en œuvre SD3B Marketing territorial	94 685,71 €
Mise en œuvre d'une TAM ZALM	36 456,00 €
Mise en œuvre schéma directeur du centre bourg	12 360,50 €
Mise en œuvre SD3B plan de mobilité	66 165,12 €
Frais Etudes aménagement urbain site hôtel de ville	48 472,38 €
Acquisitions divers logiciels	6 134,75 €
Acquisition vélo électrique	13 255,82 €
Acquisition Matériel roulant	121 431,76 €
Numérisation des écoles	433 320,83 €
Equipements télétravail	47 842,92 €
Mobilier épicerie sociale et maison France service	16 625,86 €
Matériel de restauration	16 237,99 €
Travaux d'améliorations des écoles	342 272,70 €
Travaux réhabilitation école littoral	277 468,43 €
Travaux plateau gymnase Denis Pothin	1 297 633,88 €
Construction salle polyvalente	740 246,98 €
Réfection couverture peinture église et cure	172 754,63 €
Salle veillée mortuaire	260 539,25 €
Epicerie sociale	327 290,30 €
Modernisation de voirie	1 646 439,86 €
Réaménagement rue Touring Hôtel	380 683,88€
Programme de remplacement luminaire	79 842,25 €
Réhabilitation piste athlétisme	489 649,46 €
Suppression radiers Gabriel Mareuil	469 440,85 €
Suppression radiers cimetière bambou cactus	436 503,42 €
Divers travaux enrobés	477 490,73 €
Aménagement parc paysager géraniums	653 517,92€
Travaux réfection stade littoral et abords	1 555 549,10 €

2-2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à la clôture de l'exercice :

Mouvements budgétaires	9 671 573,80 €
- dont opérations réelles	7 943 721,39 €
- dont opérations d'ordres	1 727 852,41 €

Les dépenses d'équipement ont été financées par des subventions et participations de

Etat	914 175,17 €
Région	3 606 983,67 €
Département	1 178 911,34 €
AFD	0,00€
Autres taxes	400 886,99 €
FCTVA	515 144,18 €

Excédent de fonctionnement capitalisé

1 040:000:000:00 en préfecture 974-219740230-20240404-CA_2023_Princ-BF Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024